



Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

Réunion thématique sur

Le retour, la réadmission et la réintégration

31 Mai – 1 Juin 2016

Bruxelles, Belgique

Résumé des débats et conclusions de la coprésidence





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

INTRODUCTION & SESSION D'OUVERTURE

Les 31 mai et 1^{er} juin 2016, des participants provenant de différents pays et organisations partenaires du Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement (Processus de Rabat) se sont réunis à Bruxelles, en Belgique, afin de discuter et de partager leurs expériences au sujet du retour, de la réadmission et de la réintégration des migrants. Cette réunion s'est déroulée sous la coprésidence de la Belgique et de la Côte d'Ivoire. Son **objectif** était d'**établir un dialogue technique** entre les pays du Processus de Rabat en **matière de retour, de réadmission et de réintégration** et de se pencher sur les mécanismes opérationnels de coopération afin d'**améliorer le partenariat et l'échange d'information**.

La Déclaration de Rome et son Programme, qui définit le cadre stratégique du Processus de Rabat pour la période 2014-2017, souligne l'importance de renforcer la coopération entre les pays d'origine, y compris au niveau intra-africain, dans le domaine du retour, et de renforcer la coopération opérationnelle entre les Etats partenaires en matière de réadmission, notamment dans le cadre de l'article 13 de l'Accord de Cotonou entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Caraïbes et Pacifique et l'Union européenne (ACP-UE)¹.

De plus, l'action prioritaire 5 du Plan d'Action de la Valette adopté lors du Sommet sur la Migration en novembre 2015, rappelle que les pays s'engagent « à **renforcer la coopération afin de faciliter le retour et la réintégration durable des migrants irréguliers**, que ce soit en provenance des Etats membres de l'Union européenne (UE) et pays associés ou des pays africains de transit et de destination »².

C'est dans ce contexte qu'a débuté la réunion thématique sur le retour, la réadmission et la réintégration.

Dans leurs discours d'ouverture, Mme Marta Cygan, Directrice Stratégie et Affaires générales de DG HOME ; M. Ipo Désiré, Conseiller politique de l'Ambassade de la Côte d'Ivoire en Belgique ; et M. Theo Francken, Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration de la Belgique ont réitéré l'importance de s'appuyer sur un cadre de coopération étroit et transparent, d'échanger des bonnes pratiques, et d'identifier de nouvelles opportunités de collaboration dans les domaines du retour, de la réadmission et de la réintégration. La création des partenariats, le respect de la dignité et des droits de l'homme, notamment pour les migrants les plus vulnérables, ont été soulignés.

M. Freddy Rosemont, Directeur Général de l'Office des Étrangers de la Belgique, et M. Diakalidia Konaté, Directeur Général de l'Office National de l'Identification de la Côte d'Ivoire, ont ensuite pris la parole pour présenter le programme de la réunion et les différentes interventions portant sur les flux migratoires, l'identification et la délivrance de documents de voyage, et le retour et la réintégration. La coprésidence a également rappelé l'importance d'établir un dialogue technique avec pour objectif d'arriver à une meilleure compréhension des thématiques en la matière qui demeurent un défi pour les pays d'origine, de transit et de destination. Les co-présidents ont appelé

¹ Déclaration de Rome et son Programme, voir :

http://processusderabat.net/web/uploads/Rome/FR_Declaration_Prog_Rome_final_27_11_2014.pdf

² Déclaration Politique du Sommet de La Valette, voir:

http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/international-summit/2015/11/12-political-declaration-fr_pdf





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

à une participation active des différents Etats et organisations présentes afin d'atteindre des résultats concrets qui pourraient se traduire par une coopération tangible.

M. Papa Demba Fall, chercheur à l'Université *Cheikh Anta Diop* de Dakar, a alors présenté les grandes lignes du **contexte** lié aux **flux migratoires internationaux**. M. Fall a tout d'abord signalé que la migration est aujourd'hui devenue un élément central du débat sur la mondialisation, particulièrement en termes de coopération et de sécurité internationale. Il a ensuite partagé des données récentes sur les flux migratoires, en soulignant que la migration en provenance du Sud vers le Nord est minoritaire et marginale. Concernant les flux migratoires d'Afrique de l'Ouest vers l'Europe, M. Fall a soulevé la diversité des flux (de nature économique, politique et environnementale). M. Fall a ensuite exposé brièvement l'importance des flux intra-africains avec plus de 7 millions de migrants ouest-africains. Dans le cadre des migrations de retour, M. Fall a expliqué la pluralité des formes de retour et des différences prises en charge des migrants qui en découlent. M. Fall a notamment souligné le lien entre la migration de retour et le développement local. En effet, la migration de retour doit s'accompagner de mesures adaptées. Il a illustré des programmes de retour à partir de l'exemple du Sénégal en tant que bonne pratique avec la mise en place de dispositifs d'accompagnement au retour. Enfin, M. Fall a fait mention du profil des migrants de retour, en évoquant le cas concret du Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (PAISD): un dispositif de coopération bilatérale destiné à soutenir des initiatives de développement économique et social portées par les sénégalais établis en France en direction de leur pays d'origine. Les secteurs d'investissement, l'âge des investisseurs et le niveau de qualification des migrants de retour ont été abordés. M. Fall a conclu par rappeler que les aspects psychologiques sont souvent négligés dans la prise en charge des migrants de retour.

M. Dan Rotenberg, Chef de l'unité de Réadmission, Direction Générale Migration et Affaires Intérieures (DG HOME – Commission européenne) est intervenu par la suite pour présenter le sujet technique de **l'identification et de la délivrance de documents de voyage**. M. Rotenberg a indiqué que l'Union européenne fait face à une crise migratoire sans précédent depuis 2015. L'ampleur de la crise, sur la route des Balkans, a fait momentanément passer au deuxième plan la route de la Méditerranée, avec plus de 300.000 personnes qui ont risqué leur vie pour arriver en Europe entre 2013 et 2015. M. Rotenberg a rappelé les grandes tragédies qui se sont déroulées l'année dernière et l'importance de lutter contre la migration irrégulière et les réseaux criminels. M. Rotenberg a précisé que cette lutte passe par une reconfiguration de la migration de retour avec une coopération efficace pour faciliter l'identification. En effet, l'identification des personnes en situation irrégulière faite par les consulats des pays d'origine fait face à de nombreux obstacles: absence de représentation permanente des pays d'origine dans des pays de destination; ressources humaines limitées, pressions exercées par la diaspora; manque de coopération des migrants eux-mêmes qui font obstacle à leur retour en fournissant de fausses informations, parmi d'autres. M. Rotenberg a ensuite fait mention des nouveaux outils et approches qui facilitent l'identification des migrants irréguliers, tels que les bases biométriques, les plateformes électroniques et les entretiens par vidéoconférence. Il a affirmé que les bases de données biométriques qui se sont développées au cours des dernières années dans les pays d'origine, notamment en Afrique subsaharienne, offrent de nombreux avantages pour la bonne gouvernance de la gestion migratoire. Ces bases de données doivent cependant être consultables par les pays d'origine amenés à identifier des migrants. Au-delà de ces systèmes, M. Rotenberg a signalé le développement des plateformes électroniques qui permettent aux autorités en charge de télécharger et d'imprimer les données nécessaires des personnes en situation irrégulière. De plus, M. Rotenberg a souligné également la technique de la vidéoconférence, à travers laquelle des entretiens avec les détenus peuvent se faire sans l'obligation de déplacer le





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

personnel consulaire dans le centre de détention. Toutefois, ces techniques innovantes resteront peu efficaces tant que l'identification n'est pas suivie par la délivrance des documents nécessaires (*laissez-passer* européen ou consulaire).

La session d'ouverture s'est terminée par l'intervention de Mme Özge Bilgili, Chercheuse à l'Université de Maastricht, portant sur le thème du **retour** et de la **réintégration**. Mme Bilgili a débuté sa présentation en abordant les 3 éléments clés du retour durable et de la réintégration. En premier lieu, la réintégration est un phénomène multidimensionnel qui comprend des aspects économiques, socio-culturels, psychologiques et politiques de sécurité. En deuxième lieu, il s'avère nécessaire d'analyser les différents niveaux de réintégration: individuel, familial, communautaire et national. Elle a souligné que les éléments tels que les changements des conditions de vie de la famille du migrant ou la cohésion sociale au sein d'une communauté doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la réintégration. Enfin, en troisième lieu, les perceptions subjectives de la réintégration doivent être abordées au même titre que les indicateurs objectifs. Mme Bilgili a confirmé que, par définition, un individu peut être considéré comme réintégré une fois qu'il est réinséré dans les processus économiques, sociaux et culturels du pays d'origine, avec la conviction qu'il est dans un environnement protégé. Cependant, un migrant de retour peut avoir l'intention de migrer de nouveau même après un retour dans sa communauté d'origine. Une réintégration réussie ne signifie pas nécessairement qu'il n'y aura pas de migration. Elle a aussi réaffirmé que le retour durable n'est pas toujours un indicateur positif d'une amélioration des conditions de vie des migrants de retour. Mme Bilgili a fait un point sur le manque de consensus concernant la définition du retour durable et de la réintégration. Elle a aussi souligné qu'il existe très peu de données accessibles pour évaluer le succès des programmes actuels de réintégration. Dans ce contexte, Mme Bilgili a présenté les résultats d'une recherche comparative sur les projets de retour volontaire assisté et les projets de réinsertion, menée dans le cadre d'un projet pilote commandé par le ministère australien de l'Immigration et le Programme de recherche sur la migration irrégulière et la protection des frontières, mis en œuvre en partenariat avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'Université de Maastricht. L'objectif général était de développer un outil méthodologique pour évaluer l'efficacité et la durabilité des approches dans le domaine du retour volontaire (définir et mesurer le retour durable et identifier les facteurs de réussite de la réinsertion sociale) dans 15 pays d'origine, de transit et de destination. Compte tenu des différents types d'assistance au retour volontaire ainsi que des contextes particuliers, Mme Bilgili a souligné l'importance de mener de nouvelles recherches pour évaluer les facteurs nécessaires pour une réintégration réussie et les défis pour les migrants de retour et les communautés d'origine. Mme Bilgili a aussi mis en lumière les facteurs déterminant la décision du retour des migrants, en soulignant que les conditions de vie dans le pays d'accueil pèsent plus dans le choix de la migration que les conditions de vie du pays d'origine (opportunités d'emploi et statut juridique). Les relations sociales ont été soulevées comme un deuxième facteur influençant la décision du retour. Mme Bilgili a attiré l'attention sur le fait qu'il existe de fortes variations entre les différentes dimensions de la réintégration, avec 54% des migrants réintégré dans le domaine économique et seulement 34% considérés comme globalement réintégré dans leur pays d'origine. A cet égard, elle rappelle que les femmes sont moins susceptibles d'être réintégréées à leur retour, avec des difficultés dans la recherche d'emploi et dans le milieu familial. Enfin, un suivi régulier des migrants de retour et de leurs communautés est essentiel afin de pouvoir évaluer précisément l'impact à long terme des programmes d'assistance au retour volontaire.





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

DISCUSSION DE LA SESSION D'OUVERTURE

Les participants ont insisté sur les défis liés à la **réintégration**, l'**importance des spécificités** locales et sur le **manque de financement** pour les **programmes de retour**.

Par la suite, les participants ont soulevé les difficultés auxquelles sont confrontés les **services consulaires** dans les pays de destination pour l'identification des migrants. Par exemple, l'**absence de documents de voyage** oblige le personnel consulaire à faire des recherches dans les bases de données existantes. Dans le domaine du retour, le suivi et l'accompagnement sont essentiels. La société civile et les organisations internationales peuvent jouer un rôle clé dans le processus de retour, et ce, dès la phase de préparation au retour. Ces acteurs peuvent créer un lien de confiance et mener des campagnes d'information et de sensibilisation en associant les ambassades et les services pertinents. La **collaboration des acteurs de la société civile** dans les pays d'origine, de transit et de destination permet d'augmenter les perspectives en termes de réintégration et de ressources mises à disposition.

L'importance de l'**identification à travers les empreintes digitales** a été ensuite avancée. A cet égard, les participants ont souligné le besoin de fournir un **appui technique** pour développer ces **bases de données**. L'identification d'un point focal au niveau du Ministère de l'Intérieur pour gérer les bases de données permet de raccourcir les délais d'identification.

Les participants ont cité des exemples de partenariats en matière de gestion des flux migratoires et de réadmission. Ils ont insisté sur l'importance d'avoir une **collaboration bilatérale étroite entre pays d'origine et de destination** pour trouver des solutions communes et plus efficaces, d'inciter au retour et de faciliter la réintégration des migrants de retour. Des exemples de dispositifs au plan bilatéral pour faciliter le retour et la réintégration ont été présentés, comme le programme d'aide à la réintégration des migrants de retour au Sénégal mis en œuvre conjointement par le Sénégal et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

Le besoin de donner un espoir de **perspective de mobilité légale** pour les migrants de retour une fois arrivés dans leur pays d'origine a été souligné comme un élément clé, bien qu'il faille prendre en compte le contexte économique et politique du pays de destination. Par ailleurs, il fut rappelé que les dispositifs de migration légale ont un impact limité car ils visent en priorité les migrants très qualifiés.

Un autre exemple de bonne pratique soulevé par les participants est le **réseau EURINT** (European Reintegration Network). A travers ce réseau, des services publics des pays d'origine sont identifiés afin de soutenir la réintégration des migrants (p.ex. services médicaux, formations pour les petites entreprises, etc.).

Enfin, l'UE a rappelé sa volonté de soutenir les programmes en matière de données biométriques et les programmes en matière de retour et de réintégration. Ces derniers doivent être conçus comme un soutien à la réintégration au pays d'origine.





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

GROUPE DE TRAVAIL 1 : STRATÉGIES, POLITIQUES, APPROCHES DANS LA PHASE DE PRE-RETOUR

La **première session** de groupe de travail était dédiée aux **stratégies, politiques et approches** dans la **phase de pré-retour**. Elle était divisée en **deux sous-thèmes**: le premier portait sur le **processus de retour**, le deuxième portait sur la **promotion du retour volontaire**.

Monsieur Pim Martinsson, Project Manager du secteur des opérations de retour de Frontex, a effectué une présentation portant sur les **opérations de retour conjoint collectant**. M. Martinsson a commencé son intervention en présentant l'Unité de Soutien au Retour de Frontex. Il a expliqué que la mission de l'Unité est de fournir une assistance aux Etats membres dans l'organisation des opérations de retour conjoints, de contribuer à leur financement et d'identifier les besoins, les opportunités et les bonnes pratiques. M. Martinsson a par la suite mentionné la décision 2004/573/EC du Conseil qui prévoit que le retour des migrants irréguliers soit organisé en partageant les capacités existantes pour l'organisation des vols collectants. Il a ajouté que même si la décision du Conseil prévoit normalement que les opérations de retour conjoint soient organisées par deux ou plus Etats membres, l'Unité fournit aussi une assistance dans les rapatriements organisés par un seul Etat si cet Etat est sujet à une pression migratoire disproportionnée. M. Martinsson a ensuite présenté les opérations de retour conjoint collectant, qui sont organisées par un Etat membre de l'UE, financées par Frontex et avec une escorte de l'Etat de destination. La condition préalable est que les opérations doivent respecter le code de conduite de Frontex et les droits de l'homme. Puis, M. Martinsson a indiqué que les vols de retour collectant permettent une coopération renforcée entre Etats de l'UE et Etats de destination ainsi que la formation des escortes des Etats de destination.

M. Mboob, Assistant Personnel du Directeur et Commissaire à la Planification au Département d'Immigration du Ministère de l'Intérieur de la Gambie a présenté les **pratiques du retour en Gambie**. La Gambie a mis en place des mesures visant à lutter contre la migration irrégulière avec un programme visant à promouvoir le retour de la jeunesse vers l'agriculture, notamment avec le soutien de l'association *Operation no back way to Europe* et la directive qui interdit la délivrance des passeports aux migrants irréguliers de retour. Une couverture médiatique a aussi été accordée aux migrants de retour et des campagnes de sensibilisation sur les risques liées à la migration irrégulière ont été menées. Des programmes et des institutions visant à retenir la jeunesse sont opérationnels. Par ailleurs, des accords bilatéraux avec des Etats de l'UE tels que l'Italie, l'Allemagne, la Suisse et l'Espagne ont été signés. Ensuite, M. Mboob a présenté les avantages des systèmes d'identification des migrants adoptés par la Gambie, tels que les systèmes d'identification biométriques, les installations d'appui médico-légales et les infrastructures pour l'information (création d'un centre dédié à la migration irrégulière).

Le modérateur M. Jilali, Adjoint au Directeur de la migration au Ministère de l'Intérieur du Maroc, a ensuite ouvert le débat.





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

Il fut indiqué que les escortes nationales qui collaborent avec l'Unité de Soutien au Retour sont toujours constituées par des policiers, du personnel de l'administration pénitentiaire ou par des compagnies privées.

Les participants ont signalé le problème d'**identification des migrants dépourvus de leurs documents d'identité** et indiqué que les registres biométriques peuvent se révéler précieux pour l'identification et la réduction des délais. La mise en réseau des officiers de liaison, l'informatisation des registres civils, le recours aux organisations de migrants, la nomination et l'implication de points focaux au sein des ministères (notamment relations étroites avec les ambassades), la négociation d'accords, l'optimisation des techniques d'identification (avec l'emploi par exemple d'enquêtes complémentaires), les comités bilatéraux mixtes (à l'instar du Comité mixte Maroc-Espagne) sont d'autres bonnes pratiques mentionnées et permettront d'améliorer la coopération et l'échange d'informations entre Etats. La difficulté de concilier droits des migrants et souveraineté des Etats a été mentionnée. Par conséquent, l'identification doit être liée à des preuves tangibles et sans équivoque.

Les participants ont ensuite abordé la question de la **collaboration entre les migrants en situation irrégulière et les institutions**. Il a été indiqué que bien que certaines lois prévoient des sanctions pour les migrants irréguliers, celles-ci ne sont appliquées que de manière limitée pour ne pas pénaliser davantage les migrants de retour. Des sanctions comme l'emprisonnement peuvent néanmoins être appliquées dans le cas des récidives.

Le deuxième sous-thème était dédié à la promotion du retour volontaire et a été modéré par l'Ambassadeur Cheick Tidiane Thiam, Conseiller Technique au Cabinet du Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur.

M. Peter Neelen, Chef de la Section «Retour volontaire assisté» de Fedasil en Belgique a commencé son intervention en présentant l'Agence Fédérale pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile, qui s'occupe de la réception des **demandeurs d'asile** et des **mineurs non accompagnés (MNAs)**, de leur **relocalisation** et de l'**organisation du retour volontaire assisté**. Il a ensuite précisé que le programme du retour volontaire assisté offre de l'assistance sociale. Il a donc expliqué que les destinataires sont soit des demandeurs d'asile, soit des migrants irréguliers. Il a ajouté que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) s'occupe de l'organisation du retour avec l'appui des services de Caritas/ERSO et en offrant une aide financière à la réintégration selon la situation administrative et sociale du migrant. L'Agence collabore avec différents partenaires tels que des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des organisations de migrants. M. Neelen a ensuite souligné qu'atteindre certaines catégories de migrants, telles que les migrants irréguliers, reste difficile. Il a donc démontré que l'implication de personnes ressources issues des communautés cibles est essentielle. Il a aussi attiré l'attention sur le rôle des municipalités locales, qui peuvent se révéler précieuses (lien avec les associations de migrants, campagnes de sensibilisation, etc.). En guise de conclusion, M. Neelen a souligné l'importance d'effectuer des campagnes d'information sur la possibilité du retour volontaire assisté et rappelé la nécessité d'adapter les stratégies de sensibilisation en fonction du profil des bénéficiaires.





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

Mme Dussart, Chef de service d'Asile et Migration, services sociaux chez Caritas International Belgique a commencé son intervention en expliquant qu'ERSO est un **réseau** créé en 2007 pour **favoriser l'échange d'information** et d'**expertise dans le domaine du retour** et regroupe des partenaires locaux dans les pays d'origine et de destination des migrants. ERSO accompagne au niveau social, médical et psychologique et soutient la création d'activités génératrices de revenus. La **société civile** constitue une **valeur ajoutée** car elle permet d'établir des ponts et un lien de confiance entre les acteurs et des relations de confiance entre partenaires et avec les migrants, y compris avec les catégories de migrants plus difficiles à atteindre comme les migrants irréguliers. La collaboration avec des organisations dans le pays d'origine qui ont une connaissance du contexte local et une présence diffuse permet de faire un suivi des migrants de retour. Ce suivi se fait à différents niveaux (social, professionnel, familial).

Les participants ont insisté sur le **rôle des communes** des pays d'origine dans le processus d'identification. Ils ont suggéré que des outils comme la télévision pourraient être utilisés dans les campagnes d'information, ainsi que des personnes ressources traditionnelles (femmes âgées par exemple).

Enfin, les participants ont demandé comment prendre en compte le **risque de récidive**. En réponse à cette question, Mme Dussart a expliqué que lorsque la décision du retour est prise de manière volontaire, ce risque se réduit. Puis, elle a fait référence à des programmes antérieurs pour montrer que la réussite des initiatives de retour ne dépend pas nécessairement du montant d'argent offert, même lorsque cet argent n'est pas géré directement par les migrants de retour, mais de manière conjointe par les migrants et les partenaires locaux.

Mme Mamanji, Assistante du Directeur pour les Enquêtes criminelle et l'Immigration du Ministère de l'intérieur de la Grande-Bretagne, a présenté l'action de sa direction dont le but est d'expulser les étrangers coupables d'infractions pénales graves et de mettre en place un suivi avant leur déportation. Elle a précisé que le Criminal Casework a été créé en 2006 et que depuis lors le **système d'expulsion des criminels** a été constamment amélioré. Mme Mamanji a ensuite expliqué les procédures d'expulsion des étrangers en détention. Elle a décrit les critères d'expulsion, en indiquant que tous les ressortissants étrangers condamnés à des peines d'emprisonnement sont susceptibles d'être expulsés ou bien soumis à d'autres mesures d'application des lois en matière d'immigration. La règle générale est que la durée de la peine d'emprisonnement doit être supérieure à 12 mois. Il y a différentes pratiques d'éloignement : la pratique d'éloignement anticipée, la pratique d'éloignement facilitée, la pratique d'éloignement dite *Tariff-Expired Removal Scheme* et les accords sur le transfert des prisonniers. Puis, elle a brièvement décrit Nexus, un partenariat entre le bureau d'Immigration et la police en matière de ressortissants étrangers qui ont commis des infractions pénales. Mme Mamanji a conclu sa présentation en rappelant les trois axes clé de l'approche du Criminal Casework : la présence d'agents d'immigration dans les locaux de la police, le ciblage proactif des criminels très dangereux et l'interruption et la dissuasion de la criminalité à long terme.

Les participants ont souligné la nécessité de prévoir des **mesures d'accompagnement des criminels de retour** pour faciliter leur réintégration. M. Smith, Manager Pays du Département de la logistique





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

du retour Ministère de l'intérieur, a clarifié que les mesures d'accompagnement sont basées sur l'évaluation des situations individuelles.

M. Soly Boubacar Amadou, Responsable de la Division Migration chez la Direction Général de l'État Civil et des Réfugiés du Ministère de l'Intérieur du Niger a précisé que le Niger est un carrefour migratoire pour la migration de départ, de transit, d'accueil et de retour. Il a mentionné que le **Niger** abrite une forte présence de migrants en situation irrégulière. M. Amadou a ensuite mis en lumière les drames humains des migrants abandonnés par les passeurs dans le désert du Sahara. Il a par ailleurs expliqué que les causes de l'émigration du Niger sont la croissance démographique et les conséquences liées à la pénurie des ressources et à l'insécurité alimentaire dans un environnement aride et marqué par les changements climatiques. Il a aussi parlé de la question du retour au Niger, en décrivant les **programmes** en faveur des **migrants de retour** de la Lybie, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Nigéria. Il a par la suite présenté les **mesures de réintégration** dans le domaine de l'hébergement et de la création d'opportunités économiques et d'emplois. Ensuite, il a présenté le « Mécanisme de Réponse et de Ressources pour les Migrants », un projet de réintégration facilité par l'OIM au Niger, au Sénégal, en Gambie, en Guinée Bissau, en Mali et au Nigéria qui vise à soutenir les réponses nationales face aux flux migratoires mixtes à travers la création d'emplois et un soutien aux communautés locales. En guise de conclusion, M. Amadou a spécifié que les retours au Niger sont essentiellement liés à l'instabilité politique des pays voisins.

Lors de la discussion, les participants ont souligné la nécessité de **renforcer l'appui aux services humanitaires**, entre autre ceux qui prennent en charge la réintégration des migrants de retour. Puis, les participants ont évoqué les programmes de retour volontaire et la pertinence des programmes cofinancés. Les participants ont aussi souligné les avantages des coopérations triangulaires (pays-organisations internationales-Société civile).

GRUPE DE TRAVAIL 2 : IDENTIFICATION : TECHNIQUES, ACTEURS CLÉS ET MÉCANISMES DE COOPÉRATION

La **deuxième session** de groupe de travail s'est penchée sur le **thème de l'identification** dans l'objectif d'identifier des techniques, acteurs clés et mécanismes de coopération entre les pays d'origine et de destination. Le **premier sous-thème** était centré sur les **techniques innovantes** pour l'identification des migrants. Le **deuxième sous-thème** a porté sur l'identification des **mécanismes de coopération**.

M. Waidi Akodjénou, Directeur de l'Emigration et de l'Immigration au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique du Bénin, a présenté la réforme de l'état civil et **l'usage du téléphone portable (SMS)** pour les **déclarations des faits d'état civil**. Le Bénin s'est engagé dans une réforme de son système d'état civil depuis le Forum national sur la réforme de l'état civil, tenu en juillet 2012. L'objectif est la mise en place d'un système en harmonie avec la vision commune des pays de l'espace Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Union Economique

9





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), et de disposer d'ici à 2025 d'un état civil fiable, sécurisé, complet, fonctionnel et performant. Pour y répondre, M. Akodjénou a expliqué que de nombreuses communes du Bénin se sont engagées dans un processus d'informatisation de leurs services d'état civil, notamment en améliorant les systèmes de déclarations des faits d'état civil, tels que les naissances ou les mariages. La déclaration de mariage pose peu de problème car la législation nationale béninoise ne reconnaît le mariage que devant l'officier de l'état civil. Cependant, des difficultés majeures sont enregistrées pour la déclaration des naissances. Deux grands obstacles s'opposent à la déclaration des naissances: (i) l'éloignement géographique entre les centres de santé et les services de l'état civil et l'absence d'une connexion entre les deux structures et (ii) le délai relativement court (10 jours) fixé par le législateur pour faire les déclarations. C'est donc pour surmonter cette difficulté que de nouvelles mesures de déclaration des naissances (et autres faits de l'état civil) ont été prises comme la pré-déclaration par téléphone. La situation est par la suite régularisée avec le transfert des fiches de naissance ou à travers une déclaration auprès des services compétents communaux. M. Akodjénou a aussi attiré l'attention sur l'ample couverture du territoire par les réseaux de téléphonie et l'informatisation avancée des communes, avec une réforme qui pourrait contribuer à améliorer le taux de déclaration des faits d'état civil. Toutefois, il a conclu que des difficultés existent au sujet de la gestion de l'énergie/électricité et de la sécurisation du système pour éviter des fausses déclarations.

Mme Stephanie Goos, Officier d'Immigration au sein de l'Office des Etrangers en Belgique, a pris ensuite la parole pour présenter une autre technique innovante d'identification, celle des **entretiens par vidéoconférence**. C'est un projet mis en place par la Belgique en collaboration avec le Luxembourg et la Pologne, et qui est financé par le Fonds européen pour le retour (FR). Les objectifs principaux sont de réduire les coûts, le temps déployé par le personnel des services consulaires, et les problèmes de sécurité. Elle a cité les avantages suivants: (1) une réduction du temps de détention; (2) une alternative écologique; (3) une réduction du risque pour le public puisque le détenu reste au centre de détention, (4) une réduction du risque pour le personnel de l'ambassade/services consulaires en charge des entretiens; et (5) une alternative aux missions d'identification des pays tiers. Cette technique innovante devrait devenir un élément essentiel et présent dans toutes les procédures d'identification. Elle a ensuite cité les différents cas où ce système a été mis en œuvre: (1) entre les centres de détention et la représentation consulaire de l'Etat membre de l'UE (EM-UE) ou le siège du bureau d'immigration; (2) depuis l'EM-UE à la représentation consulaire du pays tiers situé dans un autre EM-UE; et (3) directement de l'EM-UE au pays d'origine à travers l'ambassade nationale. Mme Goos a identifié comme principaux défis le degré de collaboration du migrant et le degré de coopération de la représentation consulaire. En effet, la représentation consulaire peut émettre des réserves sur l'utilisation de cet outil en raison d'une préférence pour les entretiens face à face. C'est pourquoi cet outil doit être considéré comme un outil complémentaire aux autres méthodes d'identification.

M. Tchessakanan Traoré, Assistant du Directeur Général de l'Office National d'Identification au Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité en Côte d'Ivoire, a ensuite pris la parole pour présenter **l'usage des bases de données d'identification** en Côte d'Ivoire. Il a débuté son





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

exposé en introduisant l'Office National d'Identification créé en 2011, qui a comme objectif la mise en œuvre de la politique migratoire par l'identification des nationaux et des non-nationaux. Il a signalé l'utilité de ces bases de données pour l'authentification et l'identification des personnes physiques et pour la production des différents documents d'identité. Le gouvernement ivoirien s'est engagé à développer les bases des données biométriques de la Côte d'Ivoire et d'en faire une référence dans la région. Il a rappelé la biométrie requiert des infrastructures techniques de qualité. Dans ce contexte, il a constaté qu'il s'avère nécessaire d'avoir des échanges avec les pays voisins et de créer des nouveaux partenariats dans ce domaine.

Suite aux exposés, les participants ont tout d'abord fait mention de l'importance de **créer un lien** entre les **bases de données du pays** et leur **accès par les ambassades ou les services consulaires** dans les **pays de destination**. De plus, il existe un **manque de coordination** parmi les différentes entités chargées de l'identification des migrants, y compris dans les cas de requêtes d'asile. A cet égard, la possibilité de créer un système d'enregistrement unifié a été proposé.

Concernant la technique innovante de l'identification par **vidéoconférence**, les participants ont souligné la marge d'erreur possible en raison du manque de contact physique, et donc des détails de la personne détenue. A ce sujet, Mme Goos a attiré l'attention sur les **bénéfices** de cet outil (souvent utilisé pour la détermination du statut des réfugiés) et sur la haute qualité de la vidéoconférence qui permet même de distinguer les nuances dans la langue/dialectes. C'est l'équipe du projet pilote qui fournit l'équipement nécessaire pour mener l'entretien par vidéoconférence. Enfin, le choix de faire un entretien par vidéoconférence dépend entièrement de l'ambassade ou des services consulaires du pays d'origine. Plusieurs pays ont exprimé l'intérêt et la possibilité de poursuivre cette nouvelle technique innovante.

Les participants ont aussi fait mention de l'importance de **développer des bases des données biométriques exhaustives et fiables**, qui rassemblent toutes les informations pertinentes des nationaux et non-nationaux présents sur le territoire des pays d'origine. La possession de faux documents a été soulevée comme le plus grand obstacle à l'identification des migrants.

M. Geert Verbauwheide, Conseiller à l'Office des Etrangers en Belgique, a ensuite pris la parole en tant que modérateur, pour présenter le deuxième sous-thème du groupe de travail portant sur les mécanismes de coopération. Par la suite, il a cédé la parole à Mme Monique Besseling, Chef de projet au Service du Rapatriement et du Départ du Ministère de la Sécurité et de la Justice aux Pays-Bas.

Mme Besseling a fait une présentation du **programme EURINT** financé par l'UE et qui est mis en œuvre depuis 2011. Les objectifs principaux de ce programme sont de contribuer au renforcement de la coopération entre les Etats membres de l'UE et les pays associés Schengen, y compris Frontex, en ce qui concerne l'identification et le retour; et d'améliorer la coopération avec les pays d'origine. Jusqu'à présent, 27 pays font partie du réseau EURINT. L'un des bénéfices du programme EURINT a été l'établissement d'un réseau de praticiens dans le domaine spécifique du retour, qui permet un





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

libre et rapide échange d'informations et d'expériences en vue du développer des bonnes pratiques. Mme Besseling a conclu que ce type de réseau peut être appliqué à tout groupe d'Etats.

M. Ikwa Jacques Ikwa Ekila, Directeur central de la police des frontières dans la Direction Générale de Migration du Ministère de l'Intérieur en République Démocratique du Congo (RDC), a présenté les différents **mécanismes de coopération** établis avec la Belgique. Dans ce cadre, un Protocole de coopération a été signé entre les deux pays en 2010, comprenant: la lutte contre la migration illégale par l'échange d'information et d'expertise, la prévention des infractions aux règlements internationaux en matière de migration, et la réadmission. M. Ikwa a souligné qu'à travers le mécanisme de la coopération bilatérale, la RDC a amélioré la lutte contre la fraude documentaire et l'identification, dans le respect des droits de l'homme. M. Ikwa a ensuite rappelé que la RDC a des autres partenariats avec des pays tels que la Suisse, la Grande Bretagne, les Pays-Bas et la France dans le domaine du retour et de l'identification des migrants.

Mr. Verbauwheide a ensuite pris la parole pour souligner l'importance des **officiers de liaison** en citant comme exemple le déploiement des officiers des pays de l'UE dans des pays d'origine tels que le Maroc ou la Guinée Conakry. Il existe aussi des officiers itinérants pour une même région. En d'autres termes, il s'agit d'officiers qui se déplacent en fonction des nécessités et avec l'accord des pays d'origine.

Les participants sont intervenus pour mettre en avant l'importance des **équipes conjointes d'investigation** (ECI) qui permettent de renforcer les partenariats et d'échanger de l'information, en citant des exemples de collaboration entre des pays tels que l'Espagne, la Mauritanie, le Sénégal et le Maroc. La valeur ajoutée des officiers de liaison dans la phase d'identification a été soulevée, en soulignant que souvent ils agissent comme point de contact avec les autres officiers qui travaillent dans le domaine.

Un autre élément soulevé est celui de **l'identification complexe des mineurs devenus majeurs** au moment de leur retour dans leur pays d'origine (difficile authentification du mineur et de sa famille). La Belgique accepte les tests ADN, comme outil scientifique, dans les cas où les liens parentaux sont difficiles à établir. A cet égard, les participants ont précisé que les tests doivent être faits de façon concertée afin d'atteindre des résultats irréfutables.

Les participants ont avancé que les Etats de la **CEDEAO** devront mettre en place un **système de carte d'identité avec puce électronique** à partir de l'année 2018. Celle-ci devra être liée à une base de données électronique. Un format harmonisé est prévu, ce qui facilitera la coopération entre Etats. Il a été rappelé que l'identification commence en premier lieu avec la naissance. Pour une identification complète, il faut un état civil exhaustif et fiable.

Pour conclure, M. Rotenberg, modérateur du premier sous-thème de ce groupe de travail, a exprimé l'approche prometteuse de la création d'une base biométrique et de s'appuyer sur celle-ci pour construire un état civil fiable. Il a confirmé que l'UE continuera à apporter un soutien financier et qu'il est dans l'intérêt commun d'avoir des bases des données biométriques multiples.





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

GRUPE DE TRAVAIL 3 : ÉTABLIR DES STRATÉGIES SUR LA RÉINTÉGRATION

La **troisième session** de groupe de travail s'est focalisée sur la **réintégration**, et plus concrètement sur l'**établissement des stratégies** dans ce domaine. Le **premier sous-thème** abordé a été celui du **retour durable**, suivi par le **deuxième sous-thème** qui s'est centré sur les réponses aux **besoins spécifiques des personnes retournées**.

L'ouverture du groupe de travail a débuté avec l'intervention du modérateur, M. Yves Tsala, Président de l'ONG Solutions aux Migrations Clandestines au Cameroun, sur la nécessité d'établir des stratégies sur la réintégration.

Mme Isabelle Wahedova, Direction Générale de Développement et Coopération (DG DEVCO) à la Commission européenne, a ensuite pris la parole pour exprimer que le retour durable et la réintégration sont des composantes importantes de la gestion de la migration qui sont présentes dans le cycle migratoire de tous les migrants. Elles s'insèrent comme des priorités dans le cadre de l'Approche Globale de la question des Migrations et de la Mobilité (AGMM) et dans l'agenda européen en matière de migration adopté par la Commission européenne en 2015. De plus, le Plan d'action de l'UE sur le retour définit des mesures concrètes visant à favoriser le retour volontaire. L'amélioration de la gestion des migrations est un objectif de la coopération au développement de l'UE. Les **instruments actuels de coopération au développement** visent à promouvoir des systèmes de gestion des flux migratoires globaux et durables. Elle a rappelé que le retour durable et la réintégration ont déjà fait l'objet de nombreux projets au sein de DG DEVCO dans les dernières années avec un montant de plus de 65 millions d'euros. L'accent principal a porté sur la préparation au retour dans les pays tiers de transit et de destination à travers un renforcement des capacités. Mme Wahedova a affirmé que le **retour durable** et la **réintégration** continueront d'être des **priorités** dans le cadre du **Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'UE pour l'Afrique**, ainsi que parmi d'autres instruments tels que **Migration EU Expertise (MIEUX)** ou la **Facilité ACP-UE** à travers des assistances techniques à court terme. Elle a conclu sa présentation en soulignant que le soutien fourni doit être global, et tenir compte des différentes situations et besoins possibles (contexte social, psychologique et économique), et des différentes catégories de migrants. Le soutien *ad hoc* ou parallèle doit être évité. Il faut s'appuyer sur les systèmes nationaux déjà en place, tels que les systèmes de protection sociale. Il s'avère nécessaire aussi d'établir un système universel pour le retour de tous les migrants, qui va au-delà de leur statut. A ce sujet, Mme Wahedova a réitéré l'importance de créer des systèmes d'accueil durables et qui ne dépendent pas entièrement de l'aide extérieure, avec une meilleure coordination entre les institutions clés dans ce domaine. Le dernier élément ajouté par Mme Wahedova était celui du suivi, de l'évaluation, et de la recherche, soulevé comme l'un des points faibles pour lesquels DG DEVCO souhaite intensifier les efforts. M. Tsala est alors intervenu pour rappeler la possibilité d'impliquer les organisations de la société civile pour faire un suivi sur le long terme. Il est nécessaire d'évaluer l'impact prenant en compte les questions de la durabilité, des objectifs et des vulnérabilités des migrants.

Le deuxième exposé a porté sur les enseignements tirés de la **coopération Sud-Sud sur le retour volontaire et la réintégration** présenté par Mme Sarah Craggs, Experte régionale senior pour l'assistance des migrants au sein de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Elle a débuté sa présentation en soulignant que le contexte actuel est très complexe avec des pressions économiques, politiques et sociales qui ont des impacts sur les besoins des migrants de retour et qui se sont traduites dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) par une forte augmentation du taux des migrants de retour en 2016. Elle a rappelé qu'on fait face à une





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

diversification complexe et mixte des flux migratoires, et un accroissement des flux, notamment ouest-africains avec une violation systématique des droits humains des migrants, surtout en situation de transit. Elle a donc insisté sur l'importance d'insérer le retour volontaire et la réintégration dans le cadre de la gestion migratoire parmi les pays d'origine, de transit et de destination. Mme Craggs a ensuite mis en avant les caractéristiques du retour durable qui doit être volontaire, bénéfique pour le migrant, ainsi que pour les pays d'accueil et d'origine, et respecter les politiques de protection des droits de l'homme. Pour cela il est nécessaire d'établir une coopération pratique entre les divers acteurs clés focalisés sur cette thématique, notamment à travers des initiatives de renforcement des capacités. La réintégration est un élément qui assure la viabilité du retour et adresse les causes profondes de la migration. Pour cela, le soutien doit être adapté aux divers besoins du migrant, en prenant en compte leurs vulnérabilités, leurs expériences et le contexte d'origine. Mme Craggs a suivi sa présentation en soulignant que la réintégration est multidimensionnelle, et pour cela chacune de ses dimensions (économique, sociale et psychosociale) doit être prise en compte. Au sujet des considérations économiques, il est nécessaire d'avoir des indicateurs tangibles et de faire une analyse des besoins du marché du travail et des attentes des migrants de retour. Elle a aussi rappelé la nécessité d'harmoniser les programmes de réintégration et inclure le niveau communautaire. En ce qui concerne la dimension sociale, Mme Craggs a spécifié qu'il ne fallait pas créer de disparités entre la population et les migrants de retour. Il faut une approche communautaire. Mme Craggs a conclu sa présentation en soulignant l'importance de développer des partenariats avec des institutions de microfinance et le secteur privé.

M. Tsala a ensuite pris la parole pour ouvrir le débat en soulignant la nécessité d'améliorer le suivi des programmes dans ce domaine et des migrants de retour, de travailler sur la notion du retour durable, de prendre en compte les aspects communautaires, les possibles liens avec les agences nationales de l'emploi et la question de la non-conditionnalité du soutien à la réintégration. M. Tsala a accentué le besoin d'avoir une bonne compréhension des tensions présentes dans la gestion migratoire ainsi que des pays où il y a un grand nombre de retours. Il a aussi rappelé que le soutien pour la réintégration au niveau individuel est aussi nécessaire, particulièrement pour les migrants les plus vulnérables. Enfin, il a souligné l'importance des consultations/entretiens dans la phase de pré-retour.

M. Ibrahima Diallo, Chef de la section des accords, conventions et traités au sein du Ministère des Affaires Etrangères en Guinée-Conakry, a ensuite pris la parole pour qualifier le retour durable comme une des questions les plus sensibles dans le domaine de la migration qui nécessite une coopération renforcée, des politiques et des actions cohérentes. Les **campagnes de sensibilisation**; les **équipes conjointes d'enquête** pour **lutter** contre le **trafic** des migrants et la **traite** des êtres humains sont des bonnes pratiques. Enfin, M. Diallo a rappelé l'importance de respecter les **droits de l'homme** et le **principe de non-refoulement**.

Les participants ont rappelé la complexité du problème des retours forcés et l'obligation de respecter les normes internationales.

M. Tsala est intervenu pour souligner que les migrants de retour ne rentrent pas toujours dans leur communauté d'origine, mais plutôt vers les capitales où il y a plus des opportunités d'emploi. Les programmes d'assistance à la réintégration des migrants de retour doivent tenir compte de ce facteur.

Le deuxième sous-thème centré sur les réponses aux besoins spécifiques des personnes retournées a été introduit par la modératrice Mme Sarah Craggs. Elle a spécifié que cette catégorie inclue





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

principalement les personnes qui ont été victimes des violations des droits humains, placées en détention ou rapatriées de force.

Le premier intervenant de cette séance a été Mme Isabelle Vervloesem de l'Office des Etrangers en Belgique avec une présentation du **programme « special needs » (besoins spécifiques)**. Mme Vervloesem a expliqué que l'objectif du programme est celui d'offrir un soutien aux migrants vulnérables avant, pendant et après le retour au pays d'origine. Ce soutien est une **mesure transitoire**, afin de donner au migrant la possibilité d'organiser sa **réintégration à long terme**. Le programme a été mis en place par le Bureau de l'Immigration de la Belgique avec les partenaires locaux pour une durée maximale de préférence d'un an. Mme Vervloesem a souligné que le programme touche à différentes catégories des personnes: (1) besoins médicaux (physique ou psychologique); (2) femmes enceintes; (3) plus de 65 ans; (4) migrants qui ont besoin d'un suivi spécifique pour d'autres raisons; (5) migrants qui mettent en danger la sécurité, et ceux dans les centres de détention, en raison de leurs problèmes médicaux. De plus, il existe trois catégories de soutien accordées: avant le retour avec un suivi au centre de détention, durant le retour avec un suivi pendant le trajet en vol, et finalement après le retour avec des mesures de réintégration dans le pays d'origine. Elle a spécifié que le programme présenté ne remplace pas les systèmes de permis de séjours sur la base de raisons médicales et que son objectif est de rendre le retour volontaire attractif et comme la meilleure option.

Par la suite, M. Agida Johnson Ogbole, responsable du Bureau de la Migration au Ministère des Affaires étrangères au Nigeria, est intervenu pour présenter la **politique de protection et d'assistance aux victimes du trafic** de 2008 au Nigeria. Actuellement, il existe huit centres d'accueil repartis sur le territoire. M. Ogbole a assuré que chaque centre suit des protocoles définis pour l'entretien et l'identification des victimes de la traite et que ces entretiens sont effectués par un personnel qualifié. Le gouvernement nigérian offre un logement, un accompagnement et évalue l'impact du suivi effectué. Le Nigeria prend également des mesures préventives pour adresser les facteurs sociaux identifiés. Cela se fait par le biais d'un large partenariat avec toutes les catégories des parties prenantes. De plus, la société civile vient compléter les efforts nationaux. M. Ogbole a fini par souligner que le Nigeria a signé des accords avec de nombreux pays en Europe pour assurer le retour dans la dignité.

La dernière présentation sur le **retour des MNAs** a été faite par Mme. Kristina Hellgren, Chef d'équipe/Spécialiste à l'Agence suédoise de la Migration. Mme Hellgren a illustré avec des statistiques l'arrivée croissante des des MNAs entre 2006-2015. Elle a expliqué que la majorité d'entre eux ont obtenus un permis de résidence et proviennent des pays comme l'Afghanistan, la Syrie ou l'Erythrée. Mme Hellgren a rappelé qu'au plan international, le retour des MNAs doit respecter la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Au plan national, la responsabilité doit être partagée entre les différents acteurs (municipalités, services sociaux, tuteur légal). Le plus grand défi d'après Mme Hellgren est d'améliorer la coopération entre les différents acteurs, de les sensibiliser et d'impliquer les parties prenantes dès le début du processus de retour. Mme Hellgren a alors donné l'exemple d'un projet pilote portant sur le retour des MNAs en Ouganda, qui vise à la réintégration de l'enfant, et prend aussi en considération le soutien à la famille. Un autre défi soulevé par Mme Hellgren est que les MNAs proviennent en moyenne de 80 pays différents. De plus, un grand nombre d'information doit être collecté, tel que le système de tuteur légal, le contexte individuel du mineur ou la situation dans le pays d'origine. A cet égard, elle a partagé le fait que l'Agence suédoise de la Migration a mené des missions d'enquête pour collecter le plus d'information possible. Mme Hellgren a conclu en soulignant la nécessité d'identifier des





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

partenaires solides qui peuvent déterminer si le retour est dans l'intérêt supérieur de l'enfant et procéder à l'évaluation de la famille du mineur.

Mme. Craggs a ensuite pris parole pour souligner le besoin de créer un **soutien spécialisé pour les MNAs**, avec un **réseau de référence** qui inclut les acteurs spécialisés dans ce domaine.

Les participants sont alors intervenus pour souligner que l'**absence de normes** entre les Etats membres en ce qui concerne le **retour des migrants vulnérables** pose un véritable défi. Il s'avère nécessaire de disposer de normes et approches harmonisées dans ce domaine, pour ne pas accentuer la vulnérabilité des migrants. A cet égard, la création des procédures opératoires normalisées (PONs) dans le cadre du Processus de Rabat pourrait être une recommandation. De plus, les participants ont exprimé la nécessité de différencier entre les mesures visant au retour volontaire et celles du retour forcé.

Le deuxième jour, la séance a débuté avec l'intervention du modérateur M. Tsala a repris quelques éléments de la discussion du jour précédant. Il est revenu sur la question du montant accordé lors d'un retour volontaire en soulignant l'importance de que ce dernier ne soit pas trop élevé pour ne pas encourager la migration irrégulière. Il a aussi insisté qu'il doit être adapté en fonction des pays en raison des contextes différents. De plus, M. Tsala a rappelé que la perception du retour de la part des familles des migrants de retour est souvent plus importante que celle de la communauté. Pour cela, la dimension familiale doit être prise en considération.





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

CONCLUSIONS DE LA COPRESIDENCE

- **Promouvoir** comme élément d'un système de gestion de la migration globale, durable et cohérent une **politique de «retour, de réadmission et de réintégration» efficace dans toutes ses dimensions** – équilibre entre protection des droits et respect de la souveraineté, priorité du retour volontaire et informé, nécessité d'une perspective de retour forcé comme moyen de combattre la migration irrégulière, notion de durabilité et mesures de réintégration locales et nationales.
- **Renforcer** l'efficacité et la rapidité du **processus d'identification et de délivrance de documents de voyage** et **garantir des procédures de retour efficaces, rapides et transparentes** pour lutter contre l'immigration irrégulière et les réseaux de passeurs, pour faciliter le flux d'information, écourter les délais et respecter la dignité et les droits de l'homme.

Recommandations techniques: moduler les seuils susceptibles de freiner le mécanisme procédural comme l'allongement de la durée des laissez-passer, utiliser pleinement et soutenir le développement des bases de données biométriques des populations, qui permettent en outre de construire des états civils fiables ; assurer notamment l'accès à ces bases par les services en charge de l'identification (services consulaires, police, etc.) ; encourager les pratiques innovantes (identification par vidéoconférence, pré-identification) qui complètent les outils existants ; développer les entretiens et des identifications conjointes pour les cas d'identification complexe.

- **Développer** un **cadre de coopération élargi, stable et flexible dans le domaine du retour** et plus particulièrement de l'identification en appui au cadre bilatéral. Etendre la coopération structurelle entre les pays d'origine, de transit et de destination avec des accords bilatéraux (ex : accord de transfert des prisonniers) ou multilatéraux ou d'autres formes de coopération formelle (coopération tripartite entre pays d'origine, de transit et de destination).

Recommandations techniques: construire et/ou mobiliser des réseaux de points focaux identifiés à l'instar des Officiers de Liaison (parfois itinérants) ou des réseaux de praticiens dans le domaine du retour, échanger des expériences et des bonnes pratiques au sein de groupes de travail, de séminaires et de formations conjointes, faire usage d'équipes d'identification mixtes, de comités mixtes ou encore mener des opérations conjointes dans le domaine du retour.

- **Planifier** une **réintégration durable** (i) en s'appuyant autant que possible sur les systèmes nationaux existants – tels que les systèmes de protection sociale ou les systèmes nationaux relatifs à l'emploi et à la formation professionnelle – et en évitant la multiplication des agences de mise en œuvre opérant selon des modalités et critères distincts ; (ii) en prenant en compte les différents contextes nationaux ainsi que les besoins économiques, sociaux et plus spécifiques comme psychosociaux des différentes catégories de migrants, y compris les migrants de retour





Ministère d'Etat
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Office National d'Identification
Côte d'Ivoire



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement



Service public fédéral Intérieur
Office des Etrangers
Belgique

forcé ; (iii) en renforçant les approches et stratégies communautaires et collectives (groupements, coopératives), y compris en associant la société civile comme les organisations de la diaspora tant dans les pays d'origine que de destination afin de nouer des partenariats à long-terme ; (iv) en informant et en communiquant clairement et de manière cohérente en amont (dans la phase qui précède le retour) sur les possibilités de retour volontaire et sur l'appui qui peut être fourni par le pays de destination en multipliant les opportunités d'interactions et de communication au niveau local à la fois dans le pays d'origine et de destination et en maximisant les croisements potentiels d'activités.

Recommandations techniques: développer des programmes harmonisés d'assistance tout au long de la phase de retour (avant, pendant et après) à l'endroit de la communauté de retour mais aussi des migrants les plus vulnérables (mineurs non accompagnés, etc.) à un niveau individuel et plus spécialisé ; inclure une composante recherche et suivi-évaluation dans les programmes d'assistance et de renforcement de capacités ; mobiliser des personnes ressources et établir des plateformes d'échanges, notamment entre pairs afin de rendre l'information crédible. Mieux impliquer les représentants formels (missions diplomatiques et consulaires, municipalités locales, bureaux d'information dans les grandes villes et les hubs, centres d'accueil) ou les représentants informels (organisations de la société civile, centres culturels, etc.). Soutenir le développement institutionnel tel que le renforcement des mécanismes de concertation et coordination interinstitutionnelles et l'appui aux systèmes de référencement vers les services compétents (services sociaux, etc.).

